



 Sensibilisation Nouveaux Arrivants
Hygiène, Sécurité & Environnement
Site Thales SGF Toulouse - Pastel

THALES



Politique Santé, Sécurité & Environnement

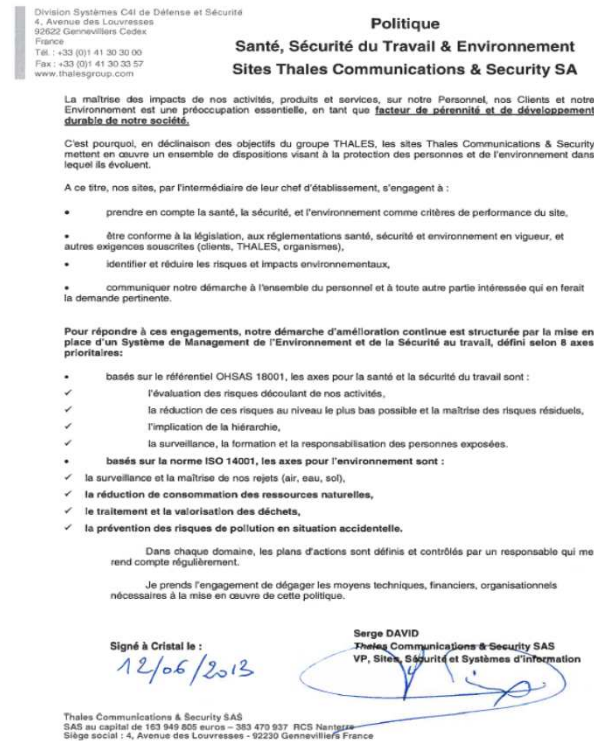
L'engagement de la Direction

- *Maîtriser les impacts des activités* de la société sur le personnel, les clients et l'environnement
- Démarche d'*amélioration continue*
- *Système de management* de l'environnement et de la sécurité au travail
 - Basé sur les normes OHSAS 18001 et ISO 14001
 - *Planifier* (Identification du problème, recherche des causes, recherche de solutions)
 - *Développer* (Réaliser, mettre en œuvre)
 - *Contrôler* (Mesures, indicateurs, audits)
 - *Ajuster* (Corriger et améliorer la solution)
- *Certification* par un organisme externe



Politique SSE Thales SGF

- Disponible *sur l'intranet* :
 - ▶ Site Thales SGF Labège
 - ▶ Rubrique HSE
- Et sur les *panneaux d'affichage*



- Les *acteurs* de la Sécurité et de la Santé au Travail sont notamment :
 - le service Sécurité et Santé au Travail de l'entreprise
 - Contact : *Samuel RICOU*, relais *HSE* site de Labège
 06 72 76 38 09
 - le service médico-social (infirmières et médecin)
 - Contact : *Dr DANIS*, médecin du Travail
 05 62 88 80 43
 - le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
 - Contact : *Jean-François TRAVERS*, secrétaire du CHSCT
 01 73 32 24 99
 - la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (*CRAM*)



Les consignes

Affichage obligatoire

- ☛ Liste des représentants du personnel (CE, DP, CHSCT)
- ☛ Médecin du Travail, Inspection du Travail
- ☛ Règlement intérieur
- ☛ Document unique

Consignes

- ☛ Incendie / Urgence
- ☛ Tri des déchets

HSE

- ☛ Événements HSE
- ☛ Droit d'alerte Santé Publique et Environnement



- Il établit les *règles à respecter* au sein de l'entreprise
 - Consignes de sécurité (évacuation, courants électriques...)
 - Discipline et sanctions
 - Alerte, accident, droit de retrait
 - Conditions d'accès et circulation sur le site
 - Durée du travail
 - Prévention médicale
 - Protection des non-fumeurs
 - Consommation de stupéfiants et de boissons alcoolisées
 - Harcèlement

- *Un* règlement intérieur *par site*

- Règlement Thales SGF à Pastel et règlement Cnes au CST



- Pour un travail efficace, *rangez* votre espace de travail
- *Pas de stockage* au-dessus des armoires
- Au labo aussi, *je trie mes déchets* !
 - Les déchets électroniques doivent être retraités
- Si aucun test n'est prévu le soir ou le week-end, *éteignez les PC et appareils de mesure*
- *Pas de tasse* sur les paillasses !
- *Interdit de déjeuner* dans les espaces labo
- Un peu de *savoir-vivre* : on ne vampirise pas la manip du voisin...





Santé



Coordonnées

Infirmierie Pastel

Dr Anne DANIS – Médecin du travail

 05 62 88 80 43

Infirmierie CST

Dr Corinne POCHET – Médecin du travail

 05 61 27 33 71

Visite médicale

- Lors de votre embauche, votre aptitude au travail sera prononcée par le Médecin au cours d'une visite médicale
- Régulièrement, et en fonction des risques rencontrés lors de votre vie professionnelle, un suivi sera effectué par le Médecin

• *Ces visites sont obligatoires*

- En cas d'*accident corporel*, faites rechercher un *SST* (Sauveteur Secouriste du Travail), identifiable au macaron affiché sur la porte de son bureau
- *Restez près de la victime*, protégez-là, délimitez un périmètre de sécurité
- *Ne déplacez pas la victime*, sauf si elle reste exposée à un risque grave
- En cas d'*urgence médicale, appelez le 15*
- *Tout accident doit être signalé* auprès :
 - du Médecin du Travail, Dr DANIS (05 62 88 80 43)
 - du Relais HSE Site, Samuel RICOU(06 72 76 38 09)





- En cas d'*accident corporel*, faites rechercher un *SST* (Sauveteur Secouriste du Travail), identifiable au panneau affiché au-dessus de la porte de son bureau
- *Restez près de la victime*, protégez-là, délimitez un périmètre de sécurité
- *Ne déplacez pas la victime*, sauf si elle reste exposée à un risque grave
- En cas d'*urgence médicale*, appelez le **18**
- *Tout accident doit être signalé* auprès :
 - du Médecin du Travail, Dr DANIS (05 62 88 80 43)
 - du Relais HSE Site, Samuel RICOU(06 72 76 38 09)





Sécurité

- Intervenant extérieur = Plan de Prévention
 - Lors de toute intervention d'une *personne extérieure* dans un environnement à risque (laboratoires), un *plan de prévention* doit être établi
 - Parlez-en à votre *relais HSE* !
- Il est interdit d'introduire des produits chimiques dangereux sur le site.
 - Toute introduction de *nouveau produit* est soumise à *approbation du relais HSE*
 - Les *produits de la maison* (aérosols divers, javel, colles...) ne sont *pas autorisés* sur le lieu de travail
- Les *bouilloires* ou cafetières personnelles *ne sont pas autorisées* sur le site

Signalétique : vous informe sur les risques

- Observez l'affichage et les pictogrammes



- Respectez les règles de sécurité
- Portez les équipements de protection adaptés



- N'intervenez sur un équipement particulier que si vous êtes détenteur d'une *habilitation appropriée*
- N'accédez pas dans un *local à risque* si vous n'avez pas eu de *formation adaptée*
- Respectez l'*interdiction de fumer* dans les locaux.



Évaluation des risques professionnels

- *Démarche de prévention* associant les représentants du personnel
- Définition d'*Unités de Travail* (situations de travail semblables d'un point de vue de l'exposition à un danger commun)
- *Identification*, analyse et classement *des risques* dans l'entreprise
- Définition des *actions de prévention* appropriées
- Les résultats sont transcrits dans un « *Document Unique* »
- Le Document Unique est *remis à jour chaque année*

Consultable sur l'intranet

- <http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/international/europe/france/all-sites/pastel--labege/hse/document-unique>

Liste des risques et formations associées :

Risque	Identification	Formation	Recyclage	Aptitude médicale	Suivi médical renforcé
Electrique		Habilitation	3 ans	Oui	Non
Chimique		Formation	5 ans	Oui	Oui
Gaz		Formation	5 ans	Non	Non
ATEX		Habilitation	3 ans	Oui	Non
Laser		Sensibilisation	5 ans	Non	Non
		Responsable Sécurité	5 ans	Oui	Oui
Incendie		Formation	3 ans	Non	Non
Radioprotection		Formation	3 ans	Oui	Oui
Electromagnétique		Formation	5 ans	Non	Non
Gestes et postures		Formation	5 ans	non	Non
Sauveteur Secouriste du Travail		Formation	2 ans	Non	Non

- Consultez les panneaux d'affichage... et les plans d'évacuation !

Consignes en cas de sinistre, incendie et évacuation

Quiconque aperçoit un début d'incendie doit :

- **ALERTER** En téléphonant **SYSTEMATIQUEMENT** au **18** (depuis un poste fixe)
- **PREVENIR** son entourage
- **ATTAQUER** la base des flammes avec un extincteur (EPI)

Dès réception de l'ordre d'évacuation donné par les sirènes ou par les responsables sécurité et encadrement :

Ne perdez pas de temps, fermez les fenêtres et les portes.

Quittez votre poste de travail calmement en suivant les directives des personnes chargées de l'évacuation (guide-file et serre-file) porteurs de brassard.

Rejoignez le point de rassemblement en suivant le guide file.

Dès votre arrivée, regroupez-vous par SERVICES, LABOS, ÉQUIPES, BUREAUX, afin que le CONTRÔLE des PRÉSENTS puisse être immédiatement fait par l'encadrement.

EN TOUTE CIRCONSTANCE : GARDEZ VOTRE CALME

Exercices Des exercices incendie et évacuation du personnel sont organisés sur le site. Ils peuvent être déclenchés sans préavis. **SOYEZ PRÊT !**

LES NUMEROS D'URGENCE (depuis un poste fixe)

18 Incendie et tout sinistre

15 Urgences médicales

NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER !

Le point de rassemblement



Incendie

Identifiez votre calme, déclenchez l'alarme et prévenez le PC Sécurité en téléphonant au :

18 depuis un poste interne
05 62 88 87 09 depuis un mobile

Éloignez le foyer à l'aide du moyen d'extinction sans provoquer de risques. Il est formellement interdit de fumer.

Dans la chaleur et la fumée, baissez-vous, l'air frais est près du sol.

évacuation

À l'audition du signal d'évacuation ou sur ordre d'un responsable :

Dirigez-vous vers les sorties ou les issues de secours sans précipitation tout en respectant les consignes de sécurité.

Suivez les instructions des chargés d'évacuation.

Ni vous ne pouvez pas évacuer par vous-même, dirigez-vous vers l'espace d'attente sécurisé.

N'utilisez jamais les ascenseurs ou monte-charge.

POINT DE RASSEMBLEMENT n°1 - Parvis

accident

Prévenez l'informaticien en téléphonant au :

15 depuis un poste interne
05 62 88 87 08 depuis un mobile

et les Secours Secouristes du Travail

PLAN D'EVACUATION

THALES
ZAC DE L'HERS
290 ALLEE DU LAC
31670 LABEGE

2^e ETAGE

PLAN DE MASSE

LEGENDE

- Vous êtes ici
- Issue d'évacuation d'un niveau
- Cheminement d'évacuation
- Dispositifs d'alarme de secours
- Point de rassemblement
- Espace d'attente sécurisé
- Dispositif d'alarme incendie
- Système d'appel d'urgence
- Porte coupe-feu
- Extincteur fixe
- Extincteur CO2
- Appareil
- Monte-charge
- Local
- Boîte aux lettres
- Colonne sèche (refroidissement)
- Armure électrique
- Boîte d'urgence

DEKARUT
SÉCURITÉ INCENDIE
Régulation des alarmes incendie
17 Avenue - 31600 CLOU
17 Avril 2008 09:17



Quiconque aperçoit un *début d'incendie* doit :



➤ *ALERTER* en téléphonant systématiquement au 18



➤ *PREVENIR* son entourage en percutant les BBG rouges

➤ *ATTAQUER* la base des flammes avec un extincteur

Dès *audition de la sirène* d'évacuation :



➤ Fermez portes et fenêtres

➤ Suivez les directives des guide-files (brassard vert)



➤ Rejoignez calmement le point de rassemblement

➤ Percutez les BBG verts pour libérer les issues



➤ Ne revenez jamais en arrière, n'utilisez pas les ascenseurs

➤ Informez le chargé d'évacuation de toute absence de collègue

➤ Restez au point de rassemblement jusqu'à réception de l'ordre de réintégration des locaux



Quiconque aperçoit un *début d'incendie* doit :



➤ *ALERTER* en téléphonant systématiquement au 18



➤ *PREVENIR* son entourage en percutant les BBG rouges

➤ *ATTAQUER* la base des flammes avec un extincteur

Dès *audition de la sirène* d'évacuation :



➤ Fermez portes et fenêtres

➤ Suivez les directives des pompiers le cas échéant



➤ Rejoignez calmement le point de rassemblement

➤ Percutez les BBG verts pour libérer les issues



➤ Ne revenez jamais en arrière, n'utilisez pas les ascenseurs

➤ Informez le chargé d'évacuation de toute absence de collègue

➤ Restez au point de rassemblement jusqu'à réception de l'ordre de réintégration des locaux

Déplacements professionnels

- Tout déplacement professionnel doit faire l'objet d'un *ordre de mission*, quelle que soit la distance parcourue.
- Durant la mission, le salarié est couvert par l'assurance *Business Travel Insurance* souscrite par Thales.
 - Créez votre espace personnel sur le site d'AIG
 - Profitez d'alertes sur les pays visités
 - Éditez votre *carte personnelle d'assistance*
- Un *véhicule de service* est à votre disposition pour les trajets de moyenne distance
 - Rapprochez-vous du Service Administratif
 - Consultez le *guide du conducteur en mission* avant votre départ





- 🍃 *Tout accident* survenu dans le cadre du travail *doit être déclaré*
 - ☛ Dans les locaux de l'entreprise
 - ☛ Chez un client, à l'hôtel, à l'aéroport...
 - ☛ Accident de la circulation en mission
 - ☛ Accident de la circulation entre le domicile et le lieu de travail
- 🍃 *À qui* déclarer ?
 - ☛ A minima à l'assistante du Service
 - ☛ Au service Paie
 - ☛ Au relais HSE du site
- 🍃 La procédure de déclaration d'accident est en cours d'uniformisation sur tous les sites du Groupe



Environnement

Les engagements Thales SGF

Énergie



Énergie et ressources naturelles

- Consommation d'énergie
- Consommation d'eau

Air



Émissions de CO2

- Réduction des scopes 1 et 2 (énergie et substances du protocole de Kyoto)
- Réduction des émissions dues aux trajets (voyages d'affaires)

Déchets



Déchets non dangereux

- Diminution de la quantité totale par personne
- Augmentation du taux de recyclage

Santé Sécurité



Santé Sécurité

- Réduction du taux de fréquence
- Déploiement formation culture sécurité

Éco-achats



Renforcer la prise en compte de l'environnement chez les fournisseurs

- Evaluation de la maturité environnementale de tous les fournisseurs de classe A
- Intégration de l'environnement en tant que critère dans les appels d'offre
- Formation de 80% des acheteurs

Éco conception



Renforcer la place de l'environnement dans la politique produit

- Intégration de 2 à 3 objectifs environnementaux dans 20% des lignes de produits
- Formation de 100% des Product Line Managers



- Énergie et ressources naturelles
 - Consommations électriques
- Air
 - Fluides frigorigènes (climatiseurs)
 - CO2 transports (missions)
- Déchets
 - Carton
 - Papier
 - Bouteilles plastique



Pour économiser l'énergie, pensez à :



➤ ***Éteindre les équipements*** électriques (ordinateurs, écrans, imprimantes...) avant de quitter les bureaux.



➤ ***Éteindre la lumière*** lorsque celle-ci n'est pas nécessaire.



➤ Ne pas ouvrir les ***fenêtres*** quand le ***chauffage*** fonctionne.



➤ ***Modérer la température*** des bureaux, en été comme en hiver.



Consommez avec modération :

- Imprimez en **recto-verso** et supprimez la page de garde.



- Privilégiez** l'utilisation de documents au **format numérique**.

- N'**imprimez** que les documents **indispensables**.



- Réutilisez** le verso des documents inutilisés.

- Au **café**, utilisez un **mug** plutôt qu'un gobelet jetable.



- Triez vos déchets** en respectant les consignes.



Des solutions pour limiter l'émission de gaz à effet de serre :



➤ Privilégiez les *modes de déplacement « doux »* (vélo, transports en commun, marche...) ou le covoiturage.



➤ Privilégiez les *visioconférences* et les conférences téléphoniques aux déplacements en voiture ou en avion.



➤ Adoptez l'*éco-conduite* : douce et économe dans vos déplacements.

- Vous constatez une atteinte à l'environnement ou à la sécurité sur le site
 - Prévenez immédiatement votre Relais HSE
 - Samuel RICOU(06 0872 76 38 09)



Information

 E-learning « *Accueil HSE* »

- Présente les règles et bonnes pratiques en matière de Sécurité, Santé et Environnement, à respecter par tous les collaborateurs.
- 45 minutes environ
- Code formation : CSTH469

 E-learning « *Eco-responsabilité au travail* »

- Sensibilisation sur l'impact environnemental de nos activités professionnelles. Par le développement de certains gestes ou actions, tant au niveau des collaborateurs que de l'entreprise, il est possible de minimiser cet impact.
- 20 minutes environ
- Code formation : CSTH060

 Site *Environnement* du Groupe

- ☛ Toutes les références environnementales indispensables du Groupe.

- ☛ <http://intranet.corp.thales/environnement/pub/>

 Site intranet *HSE Labège*

- ☛ Toutes les ressources relatives à la Santé, la Sécurité et l'Environnement sur votre site.

- ☛ <http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/international/europe/france/all-sites/pastel--labege/home>